

SELARL A&A DENT
SIEGE SOCIAL : 15 RUE LAVOISIER – ESPACE INDUSTRIEL DES
TILLEROYES –25 000 BESANCON
RCS 894 764 273 BESANCON

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 janvier à 9 heures, les associés de la SELARL A&A DENT se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Audrey BRISAC, associée et gérante de la société.

La présidente constate que tous les associés sont présents :

Madame Audrey BRISAC, propriétaire de 50 parts sociales numérotées de 1 à 50,

Monsieur Arnaud TOUATI, propriétaire de 50 parts sociales numérotées de 51 à 100.

Le capital social étant composé de 100 parts sociales, la totalité des parts est représentée.
L'assemblée peut donc valablement délibérer.

La présidente rappelle que l'assemblée est réunie afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Agrément de l'apport,

Modification corrélative des statuts,

Pouvoirs.

Première résolution – Agrément de l'apport

L'assemblée générale décide d'agréer l'apport par lequel Madame Audrey BRISAC et Monsieur Arnaud TOUATI apportent leurs 98 parts sociales à la société ENROOTS.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Modification des statuts

En conséquence de la précédente résolution, l'article 8 des statuts est modifié comme suit :

« Article 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de mille (1 000) euros.

Il est divisé en cent (100) parts sociales de dix (10) euros chacune, intégralement attribuées à :

- ENROOTS, Société de participations financières de professions libérales, société par actions simplifiée au capital de 375 000 euros, dont le siège social est situé 18 rue de l'Abreuvoir, 25870 Geneuille, immatriculée sous le numéro 991 058 876, représentée par son président, Monsieur Arnaud TOUATI. » détient 98 parts sociales
 - Madame Audrey BRISAC, titulaire d'une (1) part sociale ;
 - Monsieur Arnaud TOUATI, titulaire d'une (1) part sociale.
- Le total des parts sociales est ainsi égal à cent (100) parts. »
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance à l'effet d'accomplir les formalités de dépôt et de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés présents.

Fait à Besançon, le 2 janvier 2025

Signatures :

Madame Audrey BRISAC
Monsieur Arnaud TOUATI

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The top signature is more complex, with several loops and a horizontal stroke. The bottom signature is simpler, consisting of a few strokes that form a stylized 'A' or 'H' shape.